L'EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE
EMSP NORD 77

Son territoire d'intervention

L'EMSP de l'association AVIH est mobile.

Elle intervient dans le Nord de la Seine et Marne, territoire partagé avec l'EMSP de l'association Aurore.

Son objectif de Santé Publique

- Aller à la rencontre des personnes les plus éloignées du soin
- Venir en appui aux structures d'accueil, Hébergement et Insertion (AHI) confrontées à des situations de personnes éloignées du système de santé
- Initier ou permettre la poursuite d'un accompagnement autour du soin
- Eviter les ruptures de prise en charge et faciliter la continuité des soins
- Répondre aux sollicitations de l'ARS en cas de besoin d'intervention face à un problème de santé publique

Contacter l'EMSP

Nous sommes joignables du lundi au vendredi de 9h à 17h.

01 64 80 49 10

07 50 72 34 55

emsp@lavih.fr

La population concernée

- Personnes rencontrant des difficultés d'accès aux soins vivant en habitat précaire :

- CADA, HUDA, CAES, PRAHDA, CPH, HDHD
- Résidences sociales, en foyer de travailleur migrants
- Personnes mises à l'abri dans les hôtels sociaux
- Personnes fréquentant les accueils de jour
- Personnes vivant en bidonvilles, en campements ou en squat
- Personnes en situation de rue ou sans résidence stable

Que fait l'EMSP ?

Auprès des familles

- Actions de repérages, veilles, évaluations sanitaires et sociales (bilans infirmiers ou médical)
- Orientation
- Actions de prévention
- Accompagnement dans le soin (si nécessaire)
- Ouverture de droits aux couvertures sociales (si nécessaire)
- Démarches: intervention sur les lieux de vie, maraudes, aller-vers, médiation en santé

Auprès des partenaires

- Appui aux équipes
- Sensibilisation/formation accompagnement dans le soin
- Définit des conventions de partenariat (Pass ambu, pass Hospitalière, DACS, CPTS, SIAO, partenaires orienteurs...)
- Communication/recherche de nouveaux partenaires

Saisine de l'EMSP

Qui peut saisir l'EMSP?

- Elle-même
- Les établissements d'hébergement (actions auprès des personnes hébergées ; actions auprès des équipes), les associations caritatives...
- Les accueils de jours
- Les professionnels de santé, les CPTS, les MDS...
- Le SIAO
- Les éducateurs de rue, les médiateurs en santé ou toute association gestionnaire d'équipe mobiles ou de maraudes
- L'équipe mobile travaille également en liaison étroite avec l'ARS qui, à tout moment, peut l'alerter sur la présence d'un cluster ou d'un problème de santé publique dans un lieu déterminé.

Comment ?

- Fiche de saisine* à envoyer : **emsp@lavih.fr**
- Nous évaluons la demande : accord de prise en charge ou orientation
- Préparation de l'intervention
- Intervention
- Evaluation

*Nous vous l'envoyons par mail si vous ne l'avez pas